

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 13 septembre 2018

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Pascal RAPP, Jean-Michel BRUN, Philippe SCHUTZ, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Jean-Victor STARCK, Franck ROGOVITZ, Thierry UJMA et François PAYSANT, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 10

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Groupement de commande et marché de fourniture d'énergie et d'exploitation des installations de génie climatique – Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle la délibération du 28 mai dernier relative à la constitution du groupement de commande avec la ville de Boulay et le SIVOS des Saules de la Nied. Il informe le bureau de la volonté de l'association du LPI de rejoindre le groupement pour bénéficier des tarifs du marché et pour que la maintenance des équipements partagés avec la cuisine centrale soit homogène. Il y a donc lieu de signer un avenant pour intégrer ce nouveau membre.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le Président à signer l'avenant cité en objet,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer l'acte de vente pour la cession du terrain cadastré concerné*

POINT n°2 : Remboursement taxe foncière SIB

Monsieur le Président rappelle que la SIB, locataire du bâtiment relais, dans le cadre des bonnes relations entretenues avec la collectivité, s'est engagé depuis de nombreuses années à rembourser la taxe foncière payée par la CCHPB en tant que propriétaire.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'accepter le remboursement de la taxe foncière du bâtiment relais par la SIB pour l'année 2018,*

- 2) D'autoriser le Président à signer l'acte de vente pour la cession du terrain cadastré concerné

POINT n°3 : Salon du Livre – Convention d'organisation avec l'ULMJC du Pays de Nied

Monsieur le Président informe le bureau que l'ensemble des frais réglés par l'ULMJC ont été vérifiés et validés. Pour rappel il s'agit principalement des frais que l'ULMJC avance pour la CCHPB dans le cadre de Boulay Bouq'In pour des dépenses que la communauté de communes ne peut régler elle-même. Le montant des sommes dues à l'association s'élève à 3282,83 €.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention d'organisation de Boulay Bouq'In 2018,
2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Convention d'aide du fonds de soutien au refinancement des emprunts structurés – Avenant 1

Monsieur le Président informe le bureau que l'Etat souhaite accélérer le versement de l'aide citée en objet, prévue à l'origine sur 12 ans jusqu'à la fin du remboursement de l'emprunt refinancé. Il propose donc de signer un avenant à la convention d'origine pour verser le solde avant la fin de l'année. En tout état de cause, l'étalement va s'arrêter donc pour toucher l'aide dans sa totalité signer l'avenant est incontournable.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant cité en objet,
2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Conventions de mise à disposition de personnel avec les communes de Hinckange et Boulay – Année scolaire 2018-2019

Monsieur le Président informe le bureau que dans le cadre de la mutualisation des services et pour offrir plus d'heures aux agents du service animation, la CCHPB met à disposition du personnel aux communes de Hinckange et Boulay. Il convient de signer les conventions qui y sont liées pour permettre le remboursement des frais de personnel par les communes.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer les conventions citées en objet,
2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Remboursement d'un achat d'ampoules par la SIB

Monsieur le Président informe le bureau que la SIB a demandé à bénéficier d'un service de la CCHPB qui possède un compte acheteur chez le fournisseur d'ampoules pour éclairer les zones de production du bâtiment-relais. Il s'agissait d'acquérir 4 ampoules spéciales pour remplacer rapidement et ne pas nuire à la production. La SIB s'est engagée à rembourser la CCHPB.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter le remboursement de la SIB de l'achat d'ampoules auprès de ZG Lighting pour un montant de 1466,93 € TTC (mandat de paiement 2018/784),
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°7 : Travaux de mise en accessibilité des vestiaires – Courts de tennis couverts

Monsieur le Président rappelle l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments publics. La CCHPB souhaite ainsi réaliser les travaux au niveau des vestiaires des courts couverts de tennis.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter l'offre de la société Decor Habitat pour la somme de 35730 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°8 : Assainissement – Prise en charge de l'entretien des fossés exutoires des déversoirs d'orage

Monsieur le Président rappelle la nécessité de clarifier la position de la CCHPB sur ce point. En effet, la CCHPB se doit d'évacuer les matières déversées depuis les DO en cas de débordement ou de dysfonctionnement de celui-ci. Le Président se propose que la CCHPB prenne à sa charge ces évacuations au cas par

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De prendre en charge l'entretien des fossés exutoires des déversoirs d'orage comme décrit ci-dessus,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°9 : Assainissement – Convention de déconnexion de fosses septiques

Monsieur le Président informe le bureau que certains habitants de la CCHPB ont la possibilité de se raccorder au réseau collectif plutôt que de réhabiliter leur installation ANC. Dans ce cadre, la CCHPB prend à sa charge la déconnexion de la fosse septique. Il y a lieu de signer les conventions pour autoriser la CCHPB à intervenir chez le particulier

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser la Président à signer les conventions de déconnexion de fosse septique avec M. Dureau à Bionville, M. Bourdeaux et Mme Jungmann à Gomelange et M. Doyen à Obervisse,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°10 : Assainissement – Convention de servitude de passage

Monsieur le Président rappelle la délibération précédente n°9 et explique que le raccordement de M. Dureau à Bionville se fait en terrain privé pour se piquer sur la canalisation descendant du lotissement de Morlange. Il y a donc lieu d'inscrire une servitude sur le terrain traversé par la signature d'une convention avec le propriétaire.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 3) D'autoriser le Président à recevoir et signer les actes administratifs de servitude pour le passage d'une canalisation d'assainissement telles que présentées,
- 4) De recevoir les actes en la forme administrative,
- 5) De charger Monsieur Jean-Claude BRETNACHER de représenter la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois pour signer les actes de ces servitudes de passage, d'entretien et de maintien d'une canalisation publique d'assainissement constituée sur la parcelle :
 - Ban de Bionville sur Nied section 6 parcelle 4 aux nom de Monsieur Thilmont Denis au profit de la parcelle appartenant à la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois cadastrée section 18 parcelle n°177/53 du Livre Foncier de Boulay,
- 6) De solliciter l'exemption des droits de timbre et d'enregistrement en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- 7) De demander les inscriptions correspondantes au Livre Foncier
- 8) De régler les indemnités de servitude correspondantes comme décrites dans les conventions,
- 9) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°11 : Assainissement – Travaux d'extension du réseau d'assainissement Rue des Champs à Hargarten-aux-Mines – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Président explique au bureau la volonté de la commune de Hargarten d'étendre le réseau d'assainissement Rue des Champs. La compétence ayant été transférée à la CCHPB, celle-ci doit réaliser les travaux souhaités par la commune mais la commune s'engage à les prendre en charge financièrement. Pour acter tout ça, il y a lieu de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les parties.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser la Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage citée ci-dessus,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n° 12 : Assainissement – Conventions de reversement de la redevance d'assainissement par les régies municipales

Monsieur le Président explique que depuis le 01/01/2018, les régies municipales d'eau potable des communes de Falck et Merten facturent la redevance d'assainissement pour le compte de la CCHPB sur les factures d'eau. Dans ce cadre, il y a lieu de signer une convention fixant les modalités de reversement des régies vers la CCHPB.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser la Président à signer les conventions de reversement avec les communes de Falck et Merten,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n° 13 : Rénovation de la cuisine centrale – Marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président indique que la consultation est terminée. L'analyse des offres est terminée et le bureau peut donc se prononcer sur l'attribution du marché.

L'exposé du Président entendu,
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer le marché cité en objet avec le groupement autour de l'architecte Michel Longchamp au taux de 7,80 %, soit un forfait prévisionnel de rémunération de 44850 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n° 14 : Multiaccueil de Hargarten aux Mines – Subvention Région Grand Est

Monsieur le Président rappelle que le projet est maintenant abouti. Le maître d'œuvre a remis son estimatif projet et le dossier peut donc être déposé. Le montant du projet est arrêté à ce stade à 1 529 915 € HT.

L'exposé du Président entendu,

*Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le président à solliciter une subvention auprès de la région Grand Est pour la construction d'un multiaccueil à Hargarten à hauteur de 1 529 915 € HT pour un montant de 550 000 €,*
- 2) *D'arrêter le plan de financement suivant :*
 - *DETR 300 312 € HT*
 - *Région Grand Est 550 000 € HT*
 - *CAF de la Moselle 350 000 € HT*
 - *Autofinancement 329 603 €*
- 3) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

Les membres du Bureau,

André BOUCHER,

Pascal RAPP,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

François TROMBINI,

Jean-Claude BRETNACHER,

Jean-Victor STARCK,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

François PAYSANT,